

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 2 août 2022, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de la maison numéro 47, rue de Steinsel à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le mercredi 10 août 2022 de 8.00 heures jusqu'à 18.00 heures, dans la rue de Steinsel, des deux côtés, sur le tronçon longeant la maison numéro 47 sur une longueur de 35 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

## Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Le mercredi 10 août 2022 de 8.00 heures jusqu'à 18.00 heures, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Steinsel longeant la maison numéro 47 ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la direction Steinsel doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

## Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

Le mercredi 10 août 2022 de 8.00 heures jusqu'à 18.00 heures, la largeur libre de la chaussée devant la maison numéro 47 rue de Steinsel ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs venant de la route de Luxembourg ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Walferdange, le 3 août 2022.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber